

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL du 17 AVRIL 2025

Convocation en date du : 12/04/2025

Date d'affichage de la convocation : 12/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absent-excuse : Néant

M. Emmanuel FÉNÉON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025,
- 2) Décision modificative n° 1 budget Commune,
- 3) Sydesl Affaire n°178196 Dompierre-les-Ormes EP Renouvellement Vétuste - Eclairage zénithal y compris projecteurs
- 4) Subventions 2025 aux associations,
- 5) Salle des fêtes,
- 6) Classes bleues,
- 7) Informations diverses.

1°) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025 - Délibération n° 2025/04/01

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2°) Décision modificative n° 1 budget Commune - Délibération n° 2025/04/02

M. Frédéric Debus informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à l'opération 200 Bâtiments Communaux ne seront pas suffisants pour régler l'ensemble des travaux en raison du remplacement de la chaudière de l'école du bas non prévu.

Mme le Maire propose la décision modificative N° 1, budget Commune suivante :

Section d'Investissement

- Réduction de dépenses de 10 000 € sur l'Opé 152 - Matériel article 2181
- Augmentation de dépenses de 10 000 € sur l'Opé 200 - Bâtiments Communaux article 21318

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la décision modificative n° 1 suivante Budget Commune :

Section d'Investissement

- Réduction de dépenses de 10 000 € sur l'Opé 152 - Matériel article 2181
- Augmentation de dépenses de 10 000 € sur l'Opé 200 - Bâtiments Communaux article 21318

3°) Sydesl Affaire n°178196 Dompierre-les-Ormes EP Renouvellement Vétuste - Eclairage zénithal y compris projecteurs - Délibération n° 2025/04/03

Mme le Maire indique que le Sydesl a étudié le projet d'éclairage public EP renouvellement vétuste dans le dossier n° 178196 et présente les divers luminaires concernés. Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du Sydesl et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder une aide de 70 % du montant éligible HT

Plan de financement :

Le coût estimatif des travaux est de 12 276,00 € H.T.

Contribution de la Commune : 3 682,80 €.

Le fond de concours n'excède pas 75 % du coût HT de l'opération.

Les travaux conformément à l'article L 5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un accord de principe pour le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 3 682,80 € H.T.
- dit que cette contribution communale sera inscrite au budget primitif 2025 au compte 204111 et sera mise en recouvrement par le SYDESL,
- dit que cette contribution ne sera pas échelonnée et sera amortie sur 5 ans,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°) Subventions 2025 aux associations - Délibération n° 2025/04/04

Mme le Maire demande aux Elus concernés par ce dossier de sortir de la salle.

Elle présente les propositions de subventions 2025 préparées par le bureau municipal. Les associations locales ayant un rayonnement sur Dompierre les Ormes ont été privilégiées pour l'attribution des subventions.

Associations	Subventions 2025
Union Commerciale	1 000,00 €
Association 1, 2, 3 Soleil	1 200,00 €
Comité des Fêtes	1 400,00 €
ADMR	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dompierre	500,00 €
Foot	400,00 €
FSE Collège Matour	400,00 €
Amicale des Sociétés dompieroises	50,00 €
Amicale Nationale des Dompierre de France	100,00 €
Foyer Rural (+ subvention exceptionnelle)	700,00 €
Arts, Sites et Traditions de Meulin	500,00 €
Pezacarbe	500,00 €
Association Les Amis de Pézanin	500,00 €
Les Aînés Dompierrois (subvention exceptionnelle)	500,00 €
CFA GUEUGNON	20,00 €
Lycée Reyssins	20,00 €
Les Protégés de William	150,00 €
TOTAL	8 940,00 €

Mme le Maire propose d'insérer dans le courrier de notification de la subvention une incitation aux associations de s'approvisionner dans les commerces de la Commune. Ce pré-requis pourrait faire varier le montant de la subvention en plus ou en moins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- valide ces propositions,
- charge le Maire d'informer les associations et organismes et de procéder au versement des subventions

5°) Salle des fêtes

a) Commission de sécurité

Mme le Maire indique que la Commission de sécurité passera le 06 mai à la salle des fêtes pour permettre l'ouverture du site.

b) Sous-traitance nettoyage salle des fêtes

Mme le Maire indique qu'un sous-traitant de nettoyage interviendra à la fin du chantier. Cette prestation était déjà prévue dans le marché avec l'entreprise Bonglet.

c) Défibrillateur

La Commune a procédé à l'acquisition d'un défibrillateur qui sera posé sous l'auvent de la salle des fêtes, celui de la Pharmacie étant trop éloigné. Le coût s'élève à 1 954,98 € T.T.C.

d) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES Marché n°2023SDF01 : Rénovation énergétique de la salle des fêtes - Délibération n°2025/04/05 AVENANT N°02 DU LOT N°09 « Plâtrerie Peinture »

Sur l'exposé du rapporteur Mme Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21-6° ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5 ;

Vu l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, prorogeant la mesure temporaire issue de l'article 142 de la Loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique ;

Vu la délibération N°2022/05/02 du conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes, en date du 25/05/2023, relative au lancement de l'opération pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et sollicitant les subventions afférentes ;

Vu la consultation n°2023SDF01 passée en procédure adaptée relative au marché de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Vu la délibération N°2023/11/05 du 16/11/2023 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Dompierre les Ormes attribue les lots n° 01, 02, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 14 et 15 du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et autorise Madame le Maire à signer :

- le lot n°09 relatif à la Plâtrerie-Peinture avec l'entreprise BONGLET, pour un montant de 210 528,79 Euros HT, soit 252 634,55 Euros TTC ;

Vu les délibérations N° 2024/09/05 du 27 septembre 2025 par laquelle le Conseil municipal, dans le cadre du marché n°2023SDF01 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de la commune de Dompierre les Ormes autorise Madame le Maire à signer :

- avenant N° 01 pour le lot n°09 relatif à la plâtrerie-Peinture de l'entreprise BONGLET, pour un montant de - 4 640,00€ HT, soit - 5 567,00 € TTC portant le montant total du lot n°09 à 205 888,79 € HT soit 247 066,55 € TTC,

Considérant que des travaux supplémentaires sont à prévoir suite à des imprévus découverts lors du chantier :

Considérant que les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;

Considérant que le projet d'avenant envisagé :

- N° 02 pour le lot n° 09 Plâtrerie-Peinture d'un montant de 785,00 € HT, soit 942,00 TTC porterait le montant total du lot n° 09 à 206 673,79 € HT soit 248 008,55 € TTC, soit une augmentation de 1,003 % du montant initial du lot n° 9 y compris les avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'APPROUVER

- l'avenant N° 02 au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes concernant le lot n°09 Plâtrerie-Peinture pour d'un montant de 785,00 € HT, soit 942,00 TTC portant le montant total du lot n° 09 à 206 673,79 € HT soit 248 008,55 € TTC, soit une augmentation de 1,003 % du montant initial du lot n° 9 y compris les avenants.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2025 de la commune de Dompierre les Ormes ;

Article 3 : D'AUTORISER Madame Le Maire à signer ledit avenant des lots N°09 Plâtrerie-Peinture ;

Article 4 : DE DIRE que Madame le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 5 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

e) Téléphone de secours

M. Frédéric Debus présente les trois propositions reçues pour l'installation d'un téléphone de secours. Les 3 offres proposent une location du matériel.

Deux entreprises sont locales, l'une est à Villefranche, ACRT, et l'autre à Sennecé, Mâcon Communication. La 3^{ème}, RESINTEL, étant éloignée, n'a pas été retenue.

Mâcon Communication présente un devis qui a été négocié à un montant de 1 067,00 € H.T. soit 1 280,40 € T.T.C. Outre sa proximité, cette entreprise présente l'avantage de travailler régulièrement avec l'entreprise en charge du lot Electricité.

ACRT a présenté un devis d'un montant de 978,78 € H.T. soit 1 174,54 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de Mâcon Communication pour un montant de 1 067,00 € H.T. soit 1 280,40 € T.T.C.,
- charge Mme le Maire de signer le bon de commande correspondant.

f) Divers

Le Consuel a été fourni, le raccordement au réseau électrique peut être demandé.

Tous les branchements sont prévus pour le vidéo-projecteur et l'amplificateur, mais les matériels n'étaient pas intégrés dans le marché. Des devis ont été sollicités.

Mme le Maire indique que l'inauguration de la salle des fêtes est prévue le vendredi 13 juin à 18 h 30.

Pour cette rencontre et d'autres réunions, elle propose l'acquisition d'un pupitre. Le Conseil Municipal donne son accord.

6°) Classes bleues - Délibération n° 2025/04/06

Mme le Maire indique avoir reçu de la part de Mme TARDIVAUD une demande de financement pour les classes bleues. Le devis pour le transport s'élève à 1 820,00 € TTC et celui des séances de natation à 1 680,00 € TTC.

Une subvention sera demandée dans le cadre du dispositif « Aisance Aquatique ».

Ce projet comporte les 3 séances qui n'ont pas été réalisées en 2024 et les 4 séances de 2025 :

- 4 séances pour les MS GS et CP : du 26 juin au 1^{er} juillet
- 3 séances pour les CP /CE1/CE2 : les 3, 5 et 6 juin. (Rattrapage des séances 2024 non faites en juin et septembre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis.

7°) Informations diverses

a) Courrier de mécontentement contre le projet d'installation d'éoliennes

Mme le Maire fait part de mails qu'elle a reçus contre les éoliennes. En effet, sur le site de l'association Vents Libres, la Commune de Dompierre les Ormes est mis à l'index avec les communes de Matour, Saint Pierre le Vieux et Tramayes comme favorable aux projets d'implantation d'éolienne sur son territoire. Mme le Maire rappelle qu'il n'a jamais été question d'installer des éoliennes sur la Commune, comme l'atteste la délibération prise concernant les ZAER.

b°) Repas des anciens

Nous sommes toujours dans l'attente du devis pour le repas des Aînés.

Il est proposé d'ajouter 3 € par repas pour les invités, comme les années précédentes.

Mmes Géraldine AURAY, Elisabeth Martinot, MM. Emmanuel Fénéon et Michel Desroches seront présents à cette rencontre.

c) Voirie

M. Marcel Renon fait part du tarif reçu pour un projet de travaux de busage Route de Bois du Lin qui vont nécessiter une réflexion approfondie, notamment sur le coût proposé par l'entreprise titulaire du marché.

Les travaux de voirie communautaires prévus sont :

- Route d'Audour
- Route des Chanuts
- Route de la Prise d'Eau
- Lotissement Les Meuniers.

d) Projet de valorisation du territoire

Mme le Maire fait part du mail du collaborateur de M. Benjamin Dirx, député, concernant un projet de valorisation du territoire de la 1^{ère} circonscription de Saône-et-Loire.

En effet, ce dernier souhaite mettre en valeur sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), les différentes communes de la 1ère circonscription à travers un support iconique : la carte postale.

Le Conseil Municipal décide de participer à ce projet et transmettra, comme cela est demandé, plusieurs photographies de la Commune. Mme Séverine Debiemme et M. Michel Desroches sont en charge de ce dossier.

e) Ted Burger

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas opportun de solliciter des devis à des entreprises pour les travaux de réfection de ce local afin de savoir si les chiffres donnés par l'étude de faisabilité sont cohérents avec le marché actuel.

Après un large débat, M. Philippe Prost propose de s'occuper de ce dossier et de contacter des entreprises.

f) Grillage du futur boulodrome

Le grillage a déjà été démonté, les poteaux restent à enlever.

Pour l'aménagement du futur terrain de boules, il est prévu d'agrandir le terrain de 2,50 m par côté, d'enlever la haie entre l'ancien boulodrome et le nouveau, et de clôturer tout le tour du terrain afin que les 2 roues ne puissent pas circuler dessus.

M. Philippe Prost présentera un visuel du projet et donnera un coût estimatif au prochain conseil municipal.

g) Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire - Délibération n° 2025/04/07

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mme le Maire rappelle que les zones d'accélération ont été définies par délibération du conseil municipal n° 2024/05/06 du 16/05/2024 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 12/06/2024

Mme le Maire rappelle :

Le comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant à l'issue de la 1ère vague et demande aux référents préfectoraux uniques départementaux de solliciter les communes et leurs intercommunalités afin d'engager une seconde vague de définition de zones complémentaires le cas échéant.

Vu la concertation du public réalisée le 17 janvier 2024,

Les zones concernées sont les suivantes :

Exploitation de l'énergie éolienne :

- Implantation d'éolienne : néant. La commune se trouve en zone Natura 2000.

Exploitation de l'énergie solaire :

- Implantation de panneaux thermiques pour la production d'eau chaude : le territoire communal dans son ensemble.

- Implantation de panneaux photovoltaïques en toiture : le territoire communal dans son ensemble.

- Implantation de panneaux photovoltaïques au sol : néant - considérant que le potentiel solaire en toiture s'avère suffisamment significatif et que pour sécuriser l'approvisionnement il convient par ailleurs d'atteindre à terme l'équilibre entre production et consommation en diversifiant les ressources.

Biomasse :

- Implantation d'équipement de chauffage de type bois-énergie : le territoire communal dans son ensemble, aussi bien pour les installations collectives qu'individuelles.

- Implantation d'unité de méthanisation : au sein des zones agricoles du PLUi dans des zones de 100 mètres autour des exploitations agricoles, potentiellement réduites afin d'assurer une distance minimale de 100 mètres avec les habitations (hors habitation de l'exploitant), ainsi que sur la zone industrielle Genève Océan.

Géothermie :

- Réalisation de forages géothermiques de surface : le territoire communal dans son ensemble.

- Réalisation de forages géothermiques en profondeur : le territoire communal dans son ensemble.

Mme le Maire soumet ces zones à délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,

- valide la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, référente préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

h) Façade du Point Info tourisme

Un devis avait été sollicité pour la réfection de la façade du Point Info Tourisme. La couleur retenue sera la même que celle des bâtiments communaux.

La proposition transmise par l'entreprise Pacheco s'élève à 2 106,25 € H.T. soit 2 527,50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

i) Intervention de M. Emmanuel Fénéon

M. Emmanuel Fénéon rappelle le projet d'installation de supports de présentation le long du stade en face du camping.

L'agent communal a confectionné 2 structures pour positionner des bâches, une pour la présentation des services et commerces et la 2^{ème} pour les manifestations des associations.

Il propose de travailler sur un plan d'action sur la saison estivale.

Il indique qu'il serait important de marquer les 80 ans de la fin de la guerre avec les présences des conscrits de 10 ans lors de la cérémonie du 8 mai. A voir avec les enfants.

j) Intervention de M. Guillaume Bouchot

Le dernier conseil d'école s'est bien déroulé.

Les institutrices ont discuté de leurs différents projets :

- projets eaux et océans avec notamment l'intervention d'une illustratrice et la mise en place d'ateliers de création à travers la danse
- classes bleues
- permis piéton pour les CE2
- rencontre sportive pour la classe de Montmelard mais problème de bus. Une demande sera faite aux parents pour véhiculer les enfants
- projet golf pour la classe de Montmelard
- cycle randonnée maternelle : les élèves vont découvrir le village, l'objectif étant de se déplacer de plus en plus loin
- réflexion sur la classe « dehors » pour les années futures

Le nouveau responsable du Service Enfance Jeunesse propose un projet éducatif qui vise à coordonner les actions mises en place pour respecter au mieux les rythmes et les besoins de l'enfant.

Intervention pour la lutte contre le harcèlement : Mmes Florence Lecomte et Madeleine Prost sont formées

Un rendez-vous est prévu avec Mme Francine Tardivaud pour faire l'état des lieux des horaires scolaires du temps méridien.

k) Intervention de Mme Séverine Debiemme

Mme Séverine Debiemme indique que Mme Corinne Hurrell est en arrêt. C'est Mme Brigitte Aucaigne qui fait le remplacement jusqu'aux vacances.

L'entreprise Gelin doit transmettre un devis pour un forfait nettoyage de la salle des fêtes qui sera proposé aux locataires.

l) Intervention de M. Philippe Prost

M. Philippe Prost fait part des travaux d'un sous-traitant pour la mise en place du bouche pore sur le sol de la salle des fêtes. Ils doivent se réaliser le 25 avril.

Les travaux de reprise du mur de l'Ilot Bretaire sont terminés.

j) Intervention de M. Frédéric Debus

M. Frédéric Debus donne connaissance des dotations 2025 qui n'étaient pas encore connues lors du Conseil précédent pour le vote des taux de la fiscalité locale. Les montants annoncés sont en phase avec ceux inscrits au budget primaire.

k) Intervention de Mmes Véronique Vial et Elisabeth Martinot

Elles indiquent que le troc aux plantes se fera sans le Don du Sang cette année.

M. Maurice Canaux a transmis un projet d'aménagement du jardin du souvenir :

- nettoyer et repeindre le mur
- aménager le mur avec des plantes grimpantes
- aménager le sol avec du thym rampant

- prévoir un massif de chaque côté des urnes

Il a également envoyé une simulation d'aménagement du talus vers l'atelier municipal avec un enrochement.

k) Intervention de M. Bernard Litaudon

M. Bernard Litaudon souhaite connaître la date d'ouverture du camping.

L'ouverture est prévue le 23/05. Mme le Maire précise que le restaurant du camping devrait être ouvert aux personnes extérieures au camping.

l) Intervention de M. André Charnay

M. André Charnay indique qu'un réapprovisionnement en outillage a été fait dernièrement à l'atelier municipal pour permettre aux agents communaux de travailler dans de meilleures conditions.

m) Intervention de Mme Elisabeth Martinot

Mme Elisabeth Martinot rappelle que le SIRTOM venait le mardi 8 avril dans le cadre de l'évènement national « Tous au compost », pour remplacer deux des bacs et les équiper de tôles anti-rongeur.

Afin de favoriser l'implication des usagers et de faciliter la manipulation du compost, le SIRTOM aimerait expérimenter la mise à disposition d'une fourche sur place. Celle-ci sera sécurisée par un câble attaché à l'un des bacs pour éviter toute disparition. Cet outil viendrait compléter la petite griffe déjà présente et encourager de bonnes pratiques telles que le brassage et l'étalement du compost.

Du compost mûr est disponible pour les habitants dans le bac de maturation. La Commune en a récupéré pour les plantations.

n) Intervention de M. Michel DESROCHES

M. Michel Desroches signale que des poubelles auraient dû être ramenées par le SIRTOM pour la Pharmacie. En attendant, des containers ont été récupérés dans le local du Ted Burger.

Il fait part de la demande du SIRTOM pour la prise en charge par la Commune de travaux pour l'installation de placette pour recevoir les poubelles. 2 à 3 pourraient être faites cette année, 1 m3 de béton par placette est nécessaire.

Il conviendrait de se renseigner auparavant sur le coût des travaux.

Des panneaux « interdiction poids-lourds » ont été installés a priori sans autorisation dans les 2 montées de la zone industrielle allant à Meulin.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 mai 2025 à 20 h 00

Prochain bureau : mercredi 07 mai 2025 à 14 h 00

Fin de séance : 23 h 30

Le secrétaire de séance
Emmanuel FENEON

Le Maire
Géraldine AURAY